

Belgique

Le revenu par habitant est en retrait par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE et l'écart se creuse en raison d'une baisse du taux de croissance de la productivité du travail. Toutefois, le niveau de productivité de la main-d'œuvre demeure un des plus élevés de la zone OCDE.

Les inégalités de revenus sont relativement faibles. Les émissions de gaz à effet de serre sont conformes à la moyenne de la zone OCDE, tandis que l'exposition à la pollution atmosphérique est supérieure à la moyenne des économies avancées.

Les progrès réalisés au regard des priorités passées ont été modestes. La baisse des impôts sur les revenus du travail devrait se poursuivre, grâce aux réformes pluriannuelles décidées dans le passé, mais le coin fiscal restera relativement élevé. Une réforme du système de formation des adultes a été adoptée et des offres de formation et de validation des compétences des migrants nouvellement arrivés ont été mises en place. Des procédures simplifiées pour les établissements de commerce de détail en Flandre et dans la région de Bruxelles sont entrées en vigueur en 2018.

Alléger les charges administratives et simplifier les règles d'entrée dans les professions réglementées, le commerce de détail et les industries de réseau, parallèlement à une rationalisation du régime d'insolvabilité, entraîneraient un renforcement de la concurrence et de la croissance de la productivité. Une poursuite de la réduction du coin fiscal sur le travail, notamment pour les travailleurs peu qualifiés, soutiendrait l'emploi. Enfin, améliorer la formation des enseignants et attirer les meilleurs enseignants dans les écoles qui concentrent le plus d'élèves défavorisés permettraient de rehausser les compétences et de résorber les inégalités.

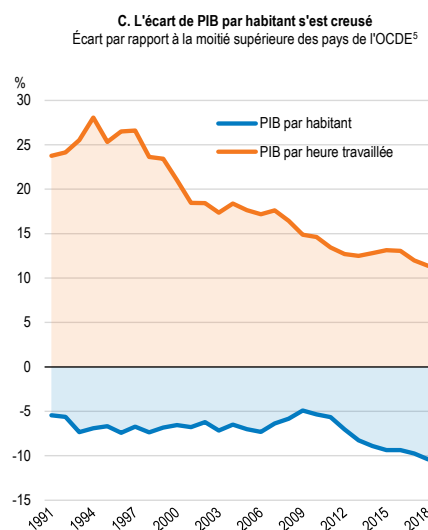
Indicateurs de croissance, d'inégalités et d'environnement : Belgique

A. Croissance		
Taux annuels moyens de croissance (%)	2002-08	2012-18
PIB par habitant	1.6	0.8
Utilisation de la main-d'œuvre	0.6	0.3
Dont: Taux d'activité	0.5	0.0
Taux d'emploi ¹	0.1	0.3
Coefficient d'emploi ²	0.0	0.0
Productivité du travail	1.0	0.5
Dont: Renforcement de l'intensité capitalistique	0.7	0.4
Productivité totale des facteurs	0.4	0.0
Taux de dépendance	-0.1	0.0

B. Inégalités et environnement		
	Niveau	Variation annuelle (en points de %)
	2016	2013-16
Coefficient de Gini ³	26.6 (31.7)*	0 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	9 (7.6)*	0 (0)*

	Niveau moyen 2010-16	
	2016	2010-16
Émissions de GES par habitant ⁴ (tonnes d'équivalent CO ₂)	10.3 (10.9)*	10.7 (11.3)*
Émissions de GES par unité de PIB ⁴ (kg d'équivalent CO ₂ par USD)	0.3 (0.3)*	0.3 (0.3)*
Part des émissions mondiales de GES ⁴ (%)	0.3	0.3

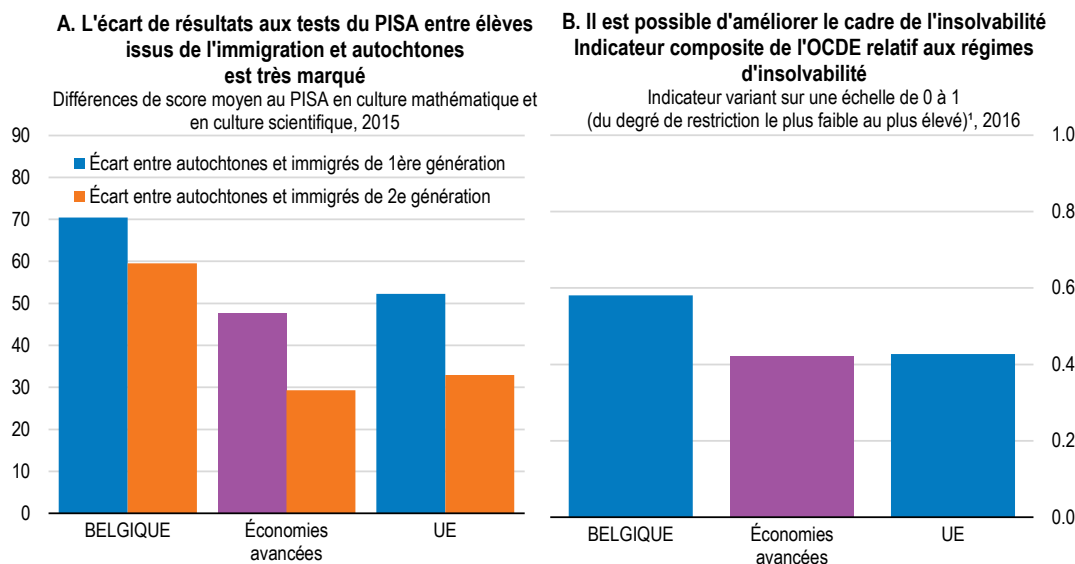
* Moyenne simple des données relatives aux pays de l'OCDE (moyenne pondérée pour les données relatives aux émissions)



Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus et Base de données des comptes nationaux ; Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; et Agence internationale de l'énergie (AIE), Base de données sur l'énergie ; Partie C : OCDE, Bases de données sur les comptes nationaux et sur la productivité.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933954667>

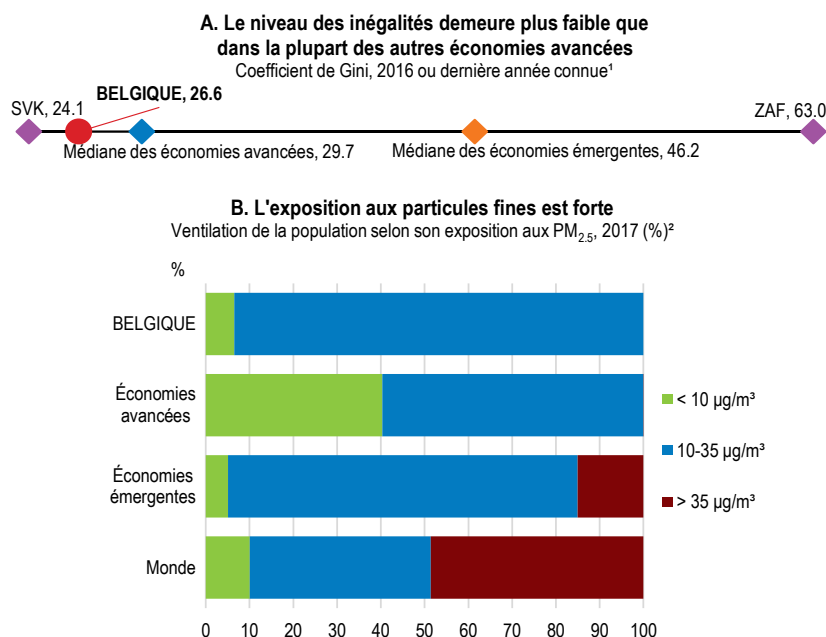
Indicateurs de politique : Belgique



Source : Partie A : OCDE, Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation, Annexe B1, Tableaux de résultats relatifs au Chapitre 7 : « La performance des élèves, leur statut au regard de l'immigration et leurs attitudes à l'égard de la science » ; Partie B : Adalet-McGowan, A. et D. Andrews (2018), « Design of Insolvency Regimes across Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, à paraître.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933955541>

Au-delà du PIB par habitant : Belgique



Source : Partie A : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Banque mondiale, Base de données des Indicateurs du développement dans le monde ; et Bureau national des statistiques (BNS) de la Chine ; Partie B : OCDE, Base de données sur l'environnement.

Note : Pour avoir de plus amples informations sur les indicateurs ci-dessus, veuillez consulter l'annexe relative aux métadonnées qui figure à la fin de ce chapitre.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933956415>

Belgique : Priorités d'Objectif croissance 2019

Améliorer les résultats et l'équité du système d'enseignement. Les résultats scolaires des jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés et des immigrés de première et de deuxième génération sont relativement médiocres.

- **Mesures prises :** La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence au sein de la Communauté française s'est poursuivie en 2018 avec le recrutement d'enseignants supplémentaires et la création d'un plan sur six ans couvrant les résultats des élèves. En 2018, la Communauté flamande a adopté une réforme visant à moderniser l'enseignement secondaire qui sera progressivement déployée à partir de septembre 2019.
- **Recommandations :** Améliorer la formation des enseignants et renforcer les incitations pour attirer les enseignants dans les écoles qui concentrent le plus d'élèves défavorisés. Renforcer les programmes axés sur la diversité sociale au niveau des établissements et favoriser la participation des enfants d'immigrés au système d'éducation des jeunes enfants pour réduire les handicaps linguistiques. Évaluer systématiquement le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement dans le primaire et le secondaire, et offrir des cours de langue si nécessaire.

Réformer le système de négociations salariales. Le système de formation des salaires rend difficile leur alignement sur la productivité et nuit à la compétitivité-coûts.

- **Mesures prises :** Aucune.
- **Recommandations :** Évaluer les résultats de la réforme de 2017 du système d'indexation des salaires et envisager de nouvelles mesures de réforme pour garantir un meilleur alignement des salaires sur la croissance de la productivité.

Renforcer la concurrence sur les marchés de produits et le dynamisme des entreprises. Les entreprises sont peu dynamiques et des charges administratives excessives entravent la concurrence et freinent la croissance de la productivité.

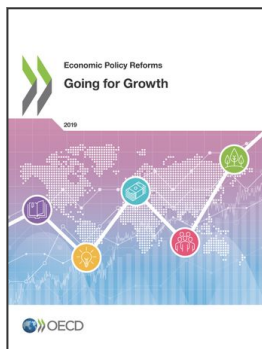
- **Mesures prises :** Des procédures simplifiées pour les établissements de commerce de détail en Flandre et dans la région de Bruxelles sont entrées en vigueur en 2018, assorties d'un système de suivi d'impact prévu en Flandre. En 2018, la Flandre a supprimé les exigences de qualification professionnelle pour l'ensemble des 27 métiers de l'artisanat et la Wallonie a fait de même pour une partie d'entre eux, et réfléchit actuellement à l'opportunité de faire de même pour ceux restants. En mai 2018, le régime d'insolvabilité a été réformé afin d'élargir le champ d'application de la loi à l'ensemble des entreprises et d'établir de nouvelles mesures préventives.
- **Recommandations :** Réduire les obstacles réglementaires à l'entrée et à la sortie, y compris en continuant de réformer le régime d'insolvabilité. Renforcer la concurrence dans diverses professions, telles que les services comptables, juridiques et d'architecture, en levant les obstacles à l'entrée et en allégeant les obligations en matière d'autorisation. Assouplir la réglementation des services de commerce de détail, notamment s'agissant des restrictions applicables aux grandes surfaces, des horaires d'ouverture des magasins et de la protection des entreprises en place. Continuer de simplifier les procédures administratives et les obligations à satisfaire en matière d'autorisations pour créer une activité et mettre en place une autorité de régulation unique pour chaque industrie de réseau.

Réduire encore le coin fiscal sur le travail et renforcer les incitations financières au travail. Le niveau élevé des impôts sur les revenus du travail décourage l'emploi et fait diminuer l'offre de travailleurs à bas salaire.

- **Mesures prises :** Aucune. Les réformes passées visant à abaisser les impôts sur les revenus du travail, y compris celles destinées à réduire les cotisations de sécurité sociale des employeurs, sont progressivement mises en œuvre.
- **Recommandations :** Continuer de réduire les prélèvements sur les revenus du travail au-delà des mesures déjà en cours de déploiement, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés, dans la mesure où le coin fiscal sur les revenus du travail reste un des plus élevés d'Europe. Procéder de façon plus progressive pour supprimer le coin fiscal réduit à mesure que les salaires augmentent de manière à atténuer le risque de piège des bas salaires.

Améliorer l'intégration des migrants. Les résultats des immigrants en termes d'emploi est médiocre et ils sont surreprésentés dans les emplois de faible qualité.

- **Mesures prises :** Le Plan Formation 2020 de la région de Bruxelles est actuellement déployé. Il prévoit une évaluation des migrants sur le plan social, professionnel et linguistique, ainsi que des offres spécifiques de formation et une validation des compétences des migrants nouvellement arrivés. Les régions ont adopté ou mis à jour des plans destinés à combattre la discrimination liée à l'emploi en mettant l'accent sur les actions de sensibilisation, d'autorégulation, de renforcement du suivi et de lutte contre la discrimination à l'embauche.
- **Recommandations :** Impliquer davantage les partenaires sociaux dans les plans de diversité au niveau des entreprises, y compris dans le secteur public, où la proportion d'immigrés dans les effectifs est faible. Dans le secteur public, réduire l'éventail d'emplois statutaires auxquels ne peuvent accéder que les ressortissants de l'Union européenne. Poursuivre le développement de programmes de validation des compétences et des diplômes obtenus à l'étranger. Étoffer les programmes de formation linguistique adaptés aux besoins des employeurs, notamment en les associant à d'autres types de formation.



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2019
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Belgique », dans *Economic Policy Reforms 2019 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7840c904-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.